L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ TOUS LES JOURS PAR JÉRÔME PREVOST.

MARDI (MATIN) 27 SEPTEMBRE 1831.

ÉTRANGER.

NOUVELLE ORLÉANS, 27 septembre.

M. A. MARMIE, auteur d'un recueil de *Chansons patriotiques* qui vient d'être publié par A. T. Penniman & Cie, nous a fait la faveur de nous en adresser un exemplaire dans notre prochain No. nous nous occuperons des différentes pièces qu'il contient.

L'élection d'un Alderman pour le 4ème District a eu lieu hier. 142 voix ont été reçues: Mr. A. Ducros, en a obtenu 77, et Mr. A. Canon 65;—majorité en faveur de Mr. A. Ducros 12.

Nous apprenons que le bateau à vapeur *Union*, ayant frappé contre un chicot, a coulé, le 19 du courant, à 166 milles au-dessus de l'embouchure de l'Ohio. Un tiers de la cargaison a été sauvé.

Plusieurs habitants du faubourg Marigny nous informent que le feu s'étant manifesté dimanche dernier, à 2 heures de l'après-midi, dans une maison située rue des Grands Hommes, à quatre lieues seulement du corps de garde, on a eu lieu d'être surpris de ne pas apercevoir sur les lieux un seul homme de la garde, si ce n'est long-temps après que le feu était éteint. C'est par le zèle des habitants de ce quartier que l'incendie a été maîtrisé; mais tous leurs efforts même auraient peut-être été inutiles, sans la précaution qu'a eue M. Fourchy, avocat, de faire hâter le départ de la pompe qui se trouve près de sa demeure, rue de l'Hôpital: c'est de cette pompe seule qu'on s'est servi pour éteindre le feu, qui menaçait de faire des progrès rapides. Heureusement les dégâts ne sont pas considérables.

—M. Adolphe Théodore, physicien et aéronaute, qui était dernièrement à la Havane, est arrivé ici il y a quelques jours. Cet artiste distingué a fait, à la Havane, plusieurs ascensions aérostatiques dont le succès a parfaitement répondu à ce que le public attendait de son courage et de son habileté. Dans notre numéro du 13 du courant, nous avons inséré une lettre qu'il nous a adressée de la Havane, et dans laquelle il nous exprime combien il serait flatté d'être accueilli favorablement dans notre ville, où rien de ce qui se rattache aux arts et aux sciences ne peut être indifférent. Nous osons espérer que la générosité qui distingue les habitants de la Nouvelle-Orléans, les portera à pourvoir aux premières dépenses d'une ascension aérostatique que M. Adolphe Théodore se propose de faire incessamment, et dans laquelle il dirigera son ballon dans les airs d'après un nouveau procédé de son invention.

Dès que M. Théodore nous en aura informé nous ferons connaître au public le mode de souscription et le programme de la fête, qui, tout nous porte à le croire, fera époque dans les annales de cette ville.

—La troupe de Mr. Davis, directeur du théâtre de cette ville, est maintenant en représentation à Philadelphie, où l'acteur St. Aubin, sur tout, et Alfred, sont fort applaudis. Nous espérons pouvoir annoncer sous peu le départ de ces artistes pour Baltimore, et nous en réjouir, afin de égayer nos longues soirées d'ennui. Il paraît que Mr. Davis a augmenté sa troupe, de quelques personnages qui jouissent de beaucoup de réputation, et dont quelques uns nous sont déjà connus: on nomme Madame AUGUSTE, chanteuse distinguée, Madame HUTIN et M. BARBIER, pour les ballets. Nous ignorons si ces nouveaux sujets sont destinés à le suivre jusqu'ici: nous le souhaitons sincèrement, car la variété est toujours agréable.

—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la lettre de Q., que nous avons traduite pour notre feuille de ce jour; quoique d'une date moins récente que celle du 30 juillet, dans laquelle il parle de la célébration de 27, cette lettre contient sur le discours du trône des observations assez piquantes qu'on ne lira pas sans intérêt.

—Le courrier de samedi dernier, non plus que celui d'hier, par lequel nous avons reçu les journaux de New York jusqu'au 12 du courant, ne nous a rien appris d'Europe.

Dans le *Commercial Advertiser* de New-York de la dernière date, nous trouvons la nouvelle suivante dont nous ne saurions garantir l'authenticité, et qui, à vrai dire, nous paraît un peu suspecte:—

"St.-Domingue—Le capitaine Brown, arrivé hier soir dans le port, (N. Y.) venant de Porto-Rico, nous informe qu'au moment de son départ de Mayaguez, le bruit courait qu'une flottille française de quatre navires de guerre *bloquait St.-Domingue.*"

On conçoit que *quatre navires* de guerre puissent bloquer un port; mais toute une île telle que St.-Domingue!... c'est une plaisanterie. Nous lisons dans un journal de Philadelphie du 12, qu'un départ de la goélette haïtienne *Dolphin*, capitaine DOUSSAS, arrivée dans ce dernier port, venant du Port au-Prince, en 14 jours, il y avait au Port au-Prince une corvette française, deux navires espagnols de la même nation, trois navires anglais et un brick hambourgeois. Si la France était réellement en état d'hostilité contre Haïti, les navires français ne seraient pas tranquillement à l'ancre dans les ports de la république.

Voici des détails plus importants, et, selon toute apparence, plus authentiques; ils sont extraits de l'*American* de Baltimore.

"Le navire *Cicero*, capitaine WATTS, venant du Port-au-Prince, d'où il est parti le 30 du mois dernier, est arrivé dans notre port. Par les rapports du capitaine Watts, et ceux d'un passager du *Cicero*, nous apprenons que dans la nuit du 12 au 13 août, on a éprouvé aux Cayes (St.-Domingue) un violent ouragan, qui presque entièrement détruit la ville, puisqu'il n'a laissé debout que huit maisons. Le nombre des personnes qui ont perdu la vie est immense, on dit qu'il ne s'élève pas à moins de 800 à 1000; on a retrouvé après l'ouragan les corps de 700 personnes! Tous les navires qui étaient dans le port ont été détruits; le brick *Callao*, et la goélette *Pensée*, tous deux chargés pour Boston, ont été; le capitaine, le second et deux matelots du brick se sont sauvés; tout l'équipage de la goélette s'est noyé.

"La ville de Jérémie est en ruine, il n'y reste pas une dix ou douze maisons. Plusieurs personnes y ont été tuées. Si le président a failli être écrasé par les décombres de sa maison, qui a été renversée par le vent.

"La ville de Jacmel est presque détruite, et tous les navires qui étaient dans le port ont péri.

"Les récoltes de toute espèce dans le voisinage des Cayes, de Jacmel et de Jérémie ont été fort endommagées.

"Peu avant le départ du *Cicero*, il est arrivé au Port-au-Prince une corvette anglaise, dont les officiers ont rapporté qu'après l'ouragan, ils étaient allés en détresse à St. Yago, et qu'ils avaient trouvé la ville à moitié détruite; beaucoup de personnes y ont perdu la vie, et tous les navires qui étaient dans le port et à portée de terre ont été détruits. Deux navires américains ont été jetés à terre près de l'entrée du port, et on suppose que tous ceux qui se trouvaient alors dans le port, ont été perdus. Après l'ouragan on n'aperçut personne sur les décombres de la ville et environs. La récolte de café près de St. Yago a beaucoup souffert, on supposant qu'il y avait considérablement de dégâts dans le voisinage de la ville.

"Le *Cicero* a apporté plusieurs passagers parmi lesquels se trouvent les suivants: le capitaine John Fletcher, du brick *Evergreen*, de Wilmington (C. du N.), qui s'est perdu à Jacmel dans la nuit du 12; l'équipage s'est sauvé, excepté un seul homme: le capitaine Thomas S. Hays, de la goélette *Henry Clay*, de Baltimore, perdue aussi à Jacmel, l'équipage s'est sauvé, excepté un matelot nommé George Bean, le Sie. Marie (Maryland): Josiah Stover, de la goélette *Columbia*, de Portsmouth (N. H.), perdue également à Jacmel dans la même nuit.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 24 juillet.

(Au rédacteur du Morn.-Chronicle *de Londres.)*

Monsieur,—Vous avez lu sans doute le discours du roi, comme vous avez lu le jugement prononcé par St.-Jean, auteur de l'Apocalypse, sur l'église de Laodicée! Peut-être avez vous oublié ce jugement, tandis que le discours est en cette grave dans votre mémoire. Ainsi permettez que je vous répète ce qu'on a dit des gens tièdes, il y a quelque dix-huit cents ans: et croyez m'en, que ce qui est vrai en morale est bon en politique:

Écris aussi à l'Ange de l'église de Laodicée: Voici ce que dit l'Amen, le Témoin fidèle et véritable, le Commencement de la créature de Dieu:

"Je connais tes œuvres: tu n'es ni froid ni bouillant. Plût à Dieu que tu fusses froid ou bouillant!"

Je tâche de vous expliquer ainsi en commençant ma lettre, quelle a été la première impression que le discours du trône a produite sur moi; et si je ne craignais d'être taxé de puérilité, je continuerais à me servir du langage de l'écriture, et je dirais ce cette adresse:

"Ainsi, parce que tu es tiède, et que tu n'es ni froid ni bouillant, je te vomirai de ma bouche."

Mais ce n'est pas là son plus grand défaut! Et j'ai peur de ne pouvoir les énumérer tous dans une séance, quoique je prenne la plume à minuit, et que je me propose d'écrire jusqu'à ce que l'aigle clairon du coq annonce le matin! Le courrier part aujourd'hui de bonne heure, et il faut que j'emploie mon temps.

J'ose affirmer que "les partisans de la paix à tout prix" qui sont près de vous, eut de cette adresse une opinion très favorable—la croient fort modérée et fort raisonnable—la considèrent comme une garante pour la paix de l'Europe—et se demandent: "Eh bien! qu'est-ce qui pourrait satisfaire maintenant les Français, si ceci ne les satisfait pas?" Nous avons des animaux de cette espèce en France—et plus d'un! J'ai causé, hier soir, à la fenêtre de la Bourse, avec une vingtaine d'entre eux, mais tous ont fi! par me faire cette question: "Croyez vous que les fonds monteront lundi?"—J'ai répondu bon cœur—J'ai dîné tard, et je cherche maintenant à me rappeler ce que j'ai vu et entendu; je vous dirai tout dans cette lettre, s'il est possible.

Le discours est rempli de lieux communs, d'assurances, d'espérances, de croyances et de fournitures. On nous dit, cependant, que c'est en persistant dans le système politique qui a été suivi jusqu'ici, que la France jouira des bienfaits de la révolution et sera mise à l'abri des nouvelles commotions qui compromettraient son existence, et la civilisation du monde." C'est l'opinion de Casimir Perier et de Louis Philippe. Sans doute ils ont le droit de se former une opinion et de la garder, mais il n'est aucun droit de dire de ceux qui, comme républicains, diffèrent de leur manière de voir, qu'ils désirent renverser, n'importe à quel prix, l'ordre de chose établi par la révolution de juillet." Cela est faux et injurieux, et, en même temps que les républicains ne peuvent en éprouver aucun mécontentement, cela ne peut servir ni le roi, ni le gouvernement, ni la nation.

Cependant, voyons d'abord les faits énoncés dans le discours, puis les opinions. Ensuite nous dirons quelque chose de la manière dont le pays a accueilli ce discours.

Premièrement—quels sont les faits énoncés par le discours?

1. "Le roi a voyagé en France, et a reçu des témoignages d'affection, qui sont touchés au cœur et sont présents à son souvenir."

Il n'y a rien de bien nouveau ou de bien extraordinaire dans cette assertion. Mais le roi a oublié de dire que partout on l'a prié de secourir les Polonais—d'assurer l'indépendance de l'Italie—de marcher avec la révolution de juillet—d'introduire le plus rigide système d'économie dans les affaires de l'état—d'aider le commerce, qui languit et meurt—et d'assurer à la France ces avantages qu'elle espérait obtenir de la nouvelle dynastie et du nouveau gouvernement. Il a promis de nouvelles lois pour protéger l'ordre et assurer la tranquillité intérieure; mais s'il ne nous fait pas connaître son objet d'une manière indirecte, emploie tout de mots:

"C'est pour consolider de plus en plus la marche constitutionnelle, que j'ai fait préparer les divers projets de loi que vous seront proposés."

2. Le roi a promis qu'il sera présenté à la discussion des chambres une loi concernant l'hérédité de la pairie.

Mais quel est d'esprit de cette loi? Sur ce point on nous laisse à dessein dans la profonde ignorance. Le paragraphe est si vague, que les amis même du ministère, avec lesquels j'ai conversé après l'ouverture des chambres, n'ont ni pu ni voulu essayer de lui donner un sens.

"Vous reconnaîtrez, je l'espère, dans celui qui a pour objet la décision d'une grande question constitutionnelle réservée par la charte à l'examen des chambres, que je cherche toujours à mettre nos institutions en harmonie avec les intérêts et les vœux de la nation, éclairés par l'expérience et mûrissant le temps."

Or, que veut dire cela? Si la loi doit proposer une pairie héréditaire, le roi a tort de dire que ce projet est en harmonie avec les intérêts et les désirs de la nation; et si au contraire, la loi a pour objet d'abolir la pairie, pourquoi ces mots douteux expressément amenés à la fin de la phrase, "éclairés par l'expérience et mûris par le temps?" Cette question de la pairie est très importante, et féconde en grands résultats. Le roi et son gouvernement ont pris la résolution de soumettre le projet, quel qu'il soit, à la décision des deux chambres. S'il abolit l'hérédité de la pairie il sera rejeté par la chambre des pairs; et s'il conserve ce principe il sera repoussé par la chambre des députés. Vous pouvez être sûr de cela. Ceux qui ont fait la révolution de juillet voient avec peine que la chambre des pairs osât appelée à prononcer sur son propre sort. La chambre des pairs n'a fait ni la révolution ni la charte, et c'est attendre trop de la nature humaine que se persuader que les pairs voteront volontairement pour que leurs fils n'héritent pas de leurs titres.

Mais le juste milieu a conçu un autre plan, je me trompe beaucoup si ce n'est pas ce projet de loi qui sera soumis d'ici quelques jours à la nouvelle chambre. Il y est dit, "que les héritiers des pairs actuellement existants et qui doivent leur succéder, leur succéderont en effet après leur mort, mais que après que la prochaine génération de pairs sera éteinte, ce titre ne sera possédé que par le bon plaisir du roi et pour la vie. Tous les nouveaux pairs ne seront créés qu'à vie, et la hérédité supprimée." Un autre projet, présenté au gouvernement, conserverait l'hérédité de toutes les pairies actuellement existantes, et voudrait que toutes les nominations à venir fussent à vie, et après l'extinction de la pairie actuelle, dans quelques années ou quelques siècles, aucune pairie héréditaire ne serait créée. Il y a encore un troisième projet, qui veut de diviser les pairs en deux classes, l'une héréditaire et l'autre non héréditaire; les pairs actuels resteraient héréditaires, et leur nombre ne pourrait jamais être augmenté. Si ce dernier plan était adopté, ce serait bien autre chose que la variété de couleurs de la pie, et dont l'esprit ressemblerait un peu à celui de l'église de Laodicée.

Mais ces projets satisferont-ils la France? Je réponds que non. La France demande trois pouvoirs dans l'état: indépendants, nationaux et forts. Aucun de ces systèmes ne lui assurerait un sénat national et indépendant, et en conséquence elle les rejèterait.

Que faudrait-il donc que nous fissions?—Il faudrait que les députés et les pairs se réunissent en assemblée constituante, et là votassent ensemble contre l'hérédité de la pairie, et en faveur d'un sénat électif, limité, et national! Cela satisferait l'opinion publique! Et ce serait remplir les promesses de juillet. Mais un projet ou bouillant, ou froid, ou tiède, adopté par la chambre des députés, et altéré ou tronché ou entièrement détruit par la chambre des pairs ne peut pas être, et ne sera pas adopté par trente deux millions de Français. Vous verrez avant peu que j'ai raison.

Il est possible que dans quelques jours le ministère apprenne qu'elle est l'opinion de la majorité, et s'aperçoive que les projets qu'il se propose maintenant d'adopter ne sont pas en harmonie avec l'esprit public; alors il se réfugiera derrière le paragraphe vague que j'ai cité plus haut—il abandonnera son système de pairie héréditaire modifié, et présentera un projet national—Ou bien il se retirera, et cédera la place à ceux qui savent mieux la France, ses besoins et ses vœux.

3. Le troisième fait annoncé par le discours, est que des lois seront présentées aux chambres pour compléter l'organisation municipale et départementale de la France—pour déterminer la responsabilité des ministres et autres agents du gouvernement—pour mettre sur un nouveau pied le recrutement de l'armée—pour améliorer le code pénal—et, comme de juste, pour pourvoir à la dépense de l'état et à l'administration des finances.

Ce sont là des objets importants, et si les lois en question étaient préparées par des hommes tels que Dupont de l'Eure, Lafayette, Laffitte, &c. elles satisferaient assurément la masse de la nation et assureraient à la France de la tranquillité et du bonheur.

Mais l'annonce seule que de certaines lois sur ces matières seront préparées et soumises à la chambre est si aride et si vague, qu'on ne peut établir dessus aucun raisonnement ni y attacher aucun espoir. Si ces lois sont larges, franches et nationales, elles seront d'un immense avantage au public. Mais si elles sont étroites, parcimonieuses et aristocratiques, elles pourront être adoptées pour le moment, mais plus tard elles seront amendées et rendues conformes à l'opinion publique et aux désirs des millions de citoyens.

4—Le quatrième fait, est que le commerce est dans un grand état de dépérissement et de souffrance! Nous savons tous cela: mais Louis Philippe, comme d'ordinaire, n'a eu à en donner qu'une seule raison: c'est que "l'ordre" a été troublé. En conséquence, il n'a qu'un seul remède à y apporter, c'est le rétablissement de "l'ordre." C'est son spécifique souverain! son *sirop végétal politique*, qui doit guérir la dépravation et la réaction, le républicanisme, le carlisme, le libéralisme: qui fera monter les rentes à 80, et répandra dans toutes les manufactures la satisfaction et la joie. Mais comme notre gouvernement oublie, on ne veut pas croire, que l'ordre ne peut être rétabli que quand la confiance sera générale—et il ne peut y avoir de confiance générale que quand le gouvernement sera national et adopté par la majorité. Le gouvernement d'aujourd'hui dit qu'il a la majorité—et une grande majorité de la nation en sa faveur. S'il en est ainsi, ayons un nouveau système électoral plus large—qu'un moins chaque garde national ait le droit de donner son vote dans l'élection des députés—Et alors, je réponds que le ministère ne serait pas long temps en doute sur la majorité, car cela ne durerait pas vingt-quatre heures.

5. Le cinquième fait, est que l'état des finances n'est pas décourageant—que quoique les besoins soient grands, les ressources sont abondantes—que des réductions ont été faites dans les dépenses—que les budgets de 1831 et de 1832 seront présentés immédiatement—et que jusqu'à présent, toutes les allocations extraordinaires votées par le dernier parlement n'ont pas été épuisées.

Or, dans tout ceci il n'y a rien qui puisse satisfaire ou consoler. Nous savons que la France est riche et qu'elle contribuera avec joie aux dépenses de l'état, pourvu qu'on emploie ses désirs et qu'on maintienne sa dignité et son honneur. Mais qu'est-ce qui occasionne ces grandes demandes et ces dépenses énormes? Une armée trombeuse? Et la France regrette-t-elle d'avoir à soutenir une armée nombreuse? En aucune façon; mais ce qu'elle regrette, ce qui l'affecte et l'inquiète et la déchire, c'est de voir la Pologne à la veille d'être exterminée, l'indépendance italienne écrasée par les troupes autrichiennes, et la Belgique *protocolisée* contre ses vœux, ses désirs et ses intérêts, pendant que 500,000 soldats français sont casernés en France, et que le gouvernement ne leur permet pas même de voler au secours des héros de Varsovie. Quant aux moyens de la France, à ses ressources, nous savons qu'ils sont immenses, et c'est par cette raison que nous sommes exaspérés contre la conduite d'un gouvernement qui agit avec moins de dignité que ce ci du duché de Modène. Nous nous rions des réductions qu'on nous promet. Depuis seize ans nous entendons la même chose, mais les réductions ne sont pas encore arrivées. Peut-être quelques pauvres commis perdront-ils 10 livres sterling par an sur soixante livres; peut-être économisera-t-on quelques autres liards, pour avoir l'air de tenir cette promesse absurde. Mais dans des moments comme ceux-ci nous ne demandons pas de réductions. Que la Pologne soit sauvée, que l'arrogance de la Russie soit châtiée, et alors nous pourrons espérer la paix, un désarmement, la liberté et de l'économie; mais jusqu'à ce que ces objets soient accomplis, nous ne demandons pas de réductions, mais nous désirons que les dépenses soient sages, régulières, patriotiques et libérales. Le paragraphe où il est dit qu'on n'a pas employé toutes les ressources votées par les chambres, m'a beaucoup amusé. Car ces sommes avaient été votées pour le cas de guerre—pour des probabilités qui ne se sont pas réalisées—et pour un changement de politique qui aurait porté la France à aider la Pologne; et cependant, quoique notre gouvernement n'ait pas fait un pas pour effectuer ces objets, il félicite le pays de ce que toutes ses ressources extraordinaires n'ont pas été consommées!

6. Le sixième fait est, ainsi curieusement conçu que curieusement exprimé: "Je n'ai qu'à me féliciter des relations amicales que les gouvernements étrangers entretiennent avec le mien."

Comment le-Mien alors pourquoi l'ambassadeur russe n'était-il pas à l'ouverture des chambres, et pourquoi l'ambassadeur hollandais était-il absent aussi? Si cette assertion du discours est vraie, quelle est la nature de la réponse que l'empereur Nicolas a faite à "l'explication franche, explicite et immédiate" demandée par le gouvernement français, relativement aux menaces contenues dans l'article du journal de St. Pétersbourg? Si cette assertion est vraie, pourquoi l'empereur d'Autriche a-t-il refusé encore dernièrement d'accréditer un des ambassadeurs du gouvernement? Si cette assertion est vraie, pourquoi l'empereur de Russie a-t-il refusé positivement la médiation de Louis-Philippe dans les affaires de Pologne? Et pourquoi, à cette heure, l'ambassadeur du Nord défie-t-il la France d'adopter aucune mesure hostile contre lui, dans l'intérêt de ce peuple si brave mais si négligé et si abandonné? Enfin, si cette assertion est vraie, pourquoi le roi de Hollande n'est-il refusé à écouter les avis et les prières de notre gouvernement, et a-t-il résolu de ne pas accepter le protocole suivi des 18 articles, qui, bien que bâtardes, mais dont l'aspect serait quelque chose de la variété de couleurs de la pie, et dont l'esprit ressemblerait un peu à celui de l'église de Laodicée.

Mais ces projets satisferont-ils la France? Je réponds que non. La France demande trois pouvoirs dans l'état: indépendants, nationaux et forts. Aucun de ces systèmes ne lui assurerait un sénat national et indépendant, et en conséquence elle les rejèterait.

Que faudrait-il donc que nous fissions?—Il faudrait que les députés et les pairs se réunissent en assemblée constituante, et là votassent ensemble contre l'hérédité de la pairie, et en faveur d'un sénat électif, limité, et national! Cela satisferait l'opinion publique! Et ce serait remplir les promesses de juillet. Mais un projet ou bouillant, ou froid, ou tiède, adopté par la chambre des députés, et altéré ou tronché ou entièrement détruit par la chambre des pairs ne peut pas être, et ne sera pas adopté par trente deux millions de Français. Vous verrez avant peu que j'ai raison.

Il est possible que dans quelques jours le ministère apprenne qu'elle est l'opinion de la majorité, et s'aperçoive que les projets qu'il se propose maintenant d'adopter ne sont pas en harmonie avec l'esprit public; alors il se réfugiera derrière le paragraphe vague que j'ai cité plus haut—il abandonnera son système de pairie héréditaire modifié, et présentera un projet national—Ou bien il se retirera, et cédera la place à ceux qui savent mieux la France, ses besoins et ses vœux.

3. Le troisième fait annoncé par le discours, est que des lois seront présentées aux chambres pour compléter l'organisation municipale et départementale de la France—pour déterminer la responsabilité des ministres et autres agents du gouvernement—pour mettre sur un nouveau pied le recrutement de l'armée—pour améliorer le code pénal—et, comme de juste, pour pourvoir à la dépense de l'état et à l'administration des finances.

Ce sont là des objets importants, et si les lois en question étaient préparées par des hommes tels que Dupont de l'Eure, Lafayette, Laffitte, &c. elles satisferaient assurément la masse de la nation et assureraient à la France de la tranquillité et du bonheur.

Mais l'annonce seule que de certaines lois sur ces matières seront préparées et soumises à la chambre est si aride et si vague, qu'on ne peut établir dessus aucun raisonnement ni y attacher aucun espoir. Si ces lois sont larges, franches et nationales, elles seront d'un immense avantage au public. Mais si elles sont étroites, parcimonieuses et aristocratiques, elles pourront être adoptées pour le moment, mais plus tard elles seront amendées et rendues conformes à l'opinion publique et aux désirs des millions de citoyens.

4—Le quatrième fait, est que le commerce est dans un grand état de dépérissement et de souffrance! Nous savons tous cela: mais Louis Philippe, comme d'ordinaire, n'a eu à en donner qu'une seule raison: c'est que "l'ordre" a été troublé. En conséquence, il n'a qu'un seul remède à y apporter, c'est le rétablissement de "l'ordre." C'est son spécifique souverain! son *sirop végétal politique*, qui doit guérir la dépravation et la réaction, le républicanisme, le carlisme, le libéralisme; qui fera monter les rentes à 80, et répandra dans toutes les manufactures la satisfaction et la joie. Mais comme notre gouvernement oublie, on ne veut pas croire, que l'ordre ne peut être rétabli que quand la confiance sera générale—et il ne peut y avoir de confiance générale que quand le gouvernement sera national et adopté par la majorité. Le gouvernement d'aujourd'hui dit qu'il a la majorité—et une grande majorité de la nation en sa faveur. S'il en est ainsi, ayons un nouveau système électoral plus large—qu'un moins chaque garde national ait le droit de donner son vote dans l'élection des députés—Et alors, je réponds que le ministère ne serait pas long temps en doute sur la majorité, car cela ne durerait pas vingt-quatre heures.

5. Le cinquième fait, est que l'état des finances n'est pas décourageant—que quoique les besoins soient grands, les ressources sont abondantes—que des réductions ont été faites dans les dépenses—que les budgets de 1831 et de 1832 seront présentés immédiatement—et que jusqu'à présent, toutes les allocations extraordinaires votées par le dernier parlement n'ont pas été épuisées.

Or, dans tout ceci il n'y a rien qui puisse satisfaire ou consoler. Nous savons que la France est riche et qu'elle contribuera avec joie aux dépenses de l'état, pourvu qu'on emploie ses désirs et qu'on maintienne sa dignité et son honneur. Mais qu'est-ce qui occasionne ces grandes demandes et ces dépenses énormes? Une armée trombeuse? Et la France regrette-t-elle d'avoir à soutenir une armée nombreuse? En aucune façon; mais ce qu'elle regrette, ce qui l'affecte et l'inquiète et la déchire, c'est de voir la Pologne à la veille d'être exterminée, l'indépendance italienne écrasée par les troupes autrichiennes, et la Belgique *protocolisée* contre ses vœux, ses désirs et ses intérêts, pendant que 500,000 soldats français sont casernés en France, et que le gouvernement ne leur permet pas même de voler au secours des héros de Varsovie. Quant aux moyens de la France, à ses ressources, nous savons qu'ils sont immenses, et c'est par cette raison que nous sommes exaspérés contre la conduite d'un gouvernement qui agit avec moins de dignité que ce ci du duché de Modène. Nous nous rions des réductions qu'on nous promet. Depuis seize ans nous entendons la même chose, mais les réductions ne sont pas encore arrivées. Peut-être quelques pauvres commis perdront-ils 10 livres sterling par an sur soixante livres; peut-être économisera-t-on quelques autres liards, pour avoir l'air de tenir cette promesse absurde. Mais dans des moments comme ceux-ci nous ne demandons pas de réductions. Que la Pologne soit sauvée, que l'arrogance de la Russie soit châtiée, et alors nous pourrons espérer la paix, un désarmement, la liberté et de l'économie; mais jusqu'à ce que ces objets soient accomplis, nous ne demandons pas de réductions, mais nous désirons que les dépenses soient sages, régulières, patriotiques et libérales. Le paragraphe où il est dit qu'on n'a pas employé toutes les ressources votées par les chambres, m'a beaucoup amusé. Car ces sommes avaient été votées pour le cas de guerre—pour des probabilités qui ne se sont pas réalisées—et pour un changement de politique qui aurait porté la France à aider la Pologne; et cependant, quoique notre gouvernement n'ait pas fait un pas pour effectuer ces objets, il félicite le pays de ce que toutes ses ressources extraordinaires n'ont pas été consommées!

6. Le sixième fait est, ainsi curieusement conçu que curieusement exprimé: "Je n'ai qu'à me féliciter des relations amicales que les gouvernements étrangers entretiennent avec le mien."

Comment le-Mien alors pourquoi l'ambassadeur russe n'était-il pas à l'ouverture des chambres, et pourquoi l'ambassadeur hollandais était-il absent aussi? Si cette assertion du discours est vraie, quelle est la nature de la réponse que l'empereur Nicolas a faite à "l'explication franche, explicite et immédiate" demandée par le gouvernement français, relativement aux menaces contenues dans l'article du journal de St. Pétersbourg? Si cette assertion est vraie, pourquoi l'empereur d'Autriche a-t-il refusé encore dernièrement d'accréditer un des ambassadeurs du gouvernement? Si cette assertion est vraie, pourquoi l'empereur de Russie a-t-il refusé positivement la médiation de Louis-Philippe dans les affaires de Pologne? Et pourquoi, à cette heure, l'ambassadeur du Nord défie-t-il la France d'adopter aucune mesure hostile contre lui, dans l'intérêt de ce peuple si brave mais si négligé et si abandonné? Enfin, si cette assertion est vraie, pourquoi le roi de Hollande n'est-il refusé à écouter les avis et les prières de notre gouvernement, et a-t-il résolu de ne pas accepter le protocole suivi des 18 articles, qui, bien que bâtardes, mais dont l'aspect serait quelque chose de la variété de couleurs de la pie, et dont l'esprit ressemblerait un peu à celui de l'église de Laodicée.

Mais ces projets satisferont-ils la France? Je réponds que non. La France demande trois pouvoirs dans l'état: indépendants, nationaux et forts. Aucun de ces systèmes ne lui assurerait un sénat national et indépendant, et en conséquence elle les rejèterait.

Que faudrait-il donc que nous fissions?—Il faudrait que les députés et les pairs se réunissent en assemblée constituante, et là votassent ensemble contre l'hérédité de la pairie, et en faveur d'un sénat électif, limité, et national! Cela satisferait l'opinion publique! Et ce serait remplir les promesses de juillet. Mais un projet ou bouillant, ou froid, ou tiède, adopté par la chambre des députés, et altéré ou tronché ou entièrement détruit par la chambre des pairs ne peut pas être, et ne sera pas adopté par trente deux millions de Français. Vous verrez avant peu que j'ai raison.

Il est possible que dans quelques jours le ministère apprenne qu'elle est l'opinion de la majorité, et s'aperçoive que les projets qu'il se propose maintenant d'adopter ne sont pas en harmonie avec l'esprit public; alors il se réfugiera derrière le paragraphe vague que j'ai cité plus haut—il abandonnera son système de pairie héréditaire modifié, et présentera un projet national—Ou bien il se retirera, et cédera la place à ceux qui savent mieux la France, ses besoins et ses vœux.

3. Le troisième fait annoncé par le discours, est que des lois seront présentées aux chambres pour compléter l'organisation municipale et départementale de la France—pour déterminer la responsabilité des ministres et autres agents du gouvernement—pour mettre sur un nouveau pied le recrutement de l'armée—pour améliorer le code pénal—et, comme de juste, pour pourvoir à la dépense de l'état et à l'administration des finances.

Ce sont là des objets importants, et si les lois en question étaient préparées par des hommes tels que Dupont de l'Eure, Lafayette, Laffitte, &c. elles satisferaient assurément la masse de la nation et assureraient à la France de la tranquillité et du bonheur.

Mais l'annonce seule que de certaines lois sur ces matières seront préparées et soumises à la chambre est si aride et si vague, qu'on ne peut établir dessus aucun raisonnement ni y attacher aucun espoir. Si ces lois sont larges, franches et nationales, elles seront d'un immense avantage au public. Mais si elles sont étroites, parcimonieuses et aristocratiques, elles pourront être adoptées pour le moment, mais plus tard elles seront amendées et rendues conformes à l'opinion publique et aux désirs des millions de citoyens.

4—Le quatrième fait, est que le commerce est dans un grand état de dépérissement et de souffrance! Nous savons tous cela: mais Louis Philippe, comme d'ordinaire, n'a eu à en donner qu'une seule raison: c'est que "l'ordre" a été troublé. En conséquence, il n'a qu'un seul remède à y apporter, c'est le rétablissement de "l'ordre." C'est son spécifique souverain! son *sirop végétal politique*, qui doit guérir la dépravation et la réaction, le républicanisme, le carlisme, le libéralisme; qui fera monter les rentes à 80, et répandra dans toutes les manufactures la satisfaction et la joie. Mais comme notre gouvernement oublie, on ne veut pas croire, que l'ordre ne peut être rétabli que quand la confiance sera générale—et il ne peut y avoir de confiance générale que quand le gouvernement sera national et adopté par la majorité. Le gouvernement d'aujourd'hui dit qu'il a la majorité—et une grande majorité de la nation en sa faveur. S'il en est ainsi, ayons un nouveau système électoral plus large—qu'un moins chaque garde national ait le droit de donner son vote dans l'élection des députés—Et alors, je réponds que le ministère ne serait pas long temps en doute sur la majorité, car cela ne durerait pas vingt-quatre heures.

5. Le cinquième fait, est que l'état des finances n'est pas décourageant—que quoique les besoins soient grands, les ressources sont abondantes—que des réductions ont été faites dans les dépenses—que les budgets de 1831 et de 1832 seront présentés immédiatement—et que jusqu'à présent, toutes les allocations extraordinaires votées par le dernier parlement n'ont pas été épuisées.

Or, dans tout ceci il n'y a rien qui puisse satisfaire ou consoler. Nous savons que la France est riche et qu'elle contribuera avec joie aux dépenses de l'état, pourvu qu'on emploie ses désirs et qu'on maintienne sa dignité et son honneur. Mais qu'est-ce qui occasionne ces grandes demandes et ces dépenses énormes? Une armée trombeuse? Et la France regrette-t-elle d'avoir à soutenir une armée nombreuse? En aucune façon; mais ce qu'elle regrette, ce qui l'affecte et l'inquiète et la déchire, c'est de voir la Pologne à la veille d'être exterminée, l'indépendance italienne écrasée par les troupes autrichiennes, et la Belgique *protocolisée* contre ses vœux, ses désirs et ses intérêts, pendant que 500,000 soldats français sont casernés en France, et que le gouvernement ne leur permet pas même de voler au secours des héros de Varsovie. Quant aux moyens de la France, à ses ressources, nous savons qu'ils sont immenses, et c'est par cette raison que nous sommes exaspérés contre la conduite d'un gouvernement qui agit avec moins de dignité que ce ci du duché de Modène. Nous nous rions des réductions qu'on nous promet. Depuis seize ans nous entendons la même chose, mais les réductions ne sont pas encore arrivées. Peut-être quelques pauvres commis perdront-ils 10 livres sterling par an sur soixante livres; peut-être économisera-t-on quelques autres liards, pour avoir l'air de tenir cette promesse absurde. Mais dans des moments comme ceux-ci nous ne demandons pas de réductions. Que la Pologne soit sauvée, que l'arrogance de la Russie soit châtiée, et alors nous pourrons espérer la paix, un désarmement, la liberté et de l'économie; mais jusqu'à ce que ces objets soient accomplis, nous ne demandons pas de réductions, mais nous désirons que les dépenses soient sages, régulières, patriotiques et libérales. Le paragraphe où il est dit qu'on n'a pas employé toutes les ressources votées par les chambres, m'a beaucoup amusé. Car ces sommes avaient été votées pour le cas de guerre—pour des probabilités qui ne se sont pas réalisées—et pour un changement de politique qui aurait porté la France à aider la Pologne; et cependant, quoique notre gouvernement n'ait pas fait un pas pour effectuer ces objets, il félicite le pays de ce que toutes ses ressources extraordinaires n'ont pas été consommées!

6. Le sixième fait est, ainsi curieusement conçu que curieusement exprimé: "Je n'ai qu'à me féliciter des relations amicales que les gouvernements étrangers entretiennent avec le mien."

Comment le-Mien alors pourquoi l'ambassadeur russe n'était-il pas à l'ouverture des chambres, et pourquoi l'ambassadeur hollandais était-il absent aussi? Si cette assertion du discours est vraie, quelle est la nature de la réponse que l'empereur Nicolas a faite à "l'explication franche, explicite et immédiate" demandée par le gouvernement français, relativement aux menaces contenues dans l'article du journal de St. Pétersbourg? Si cette assertion est vraie, pourquoi l'empereur d'Autriche a-t-il refusé encore dernièrement d'accréditer un des ambassadeurs du gouvernement? Si cette assertion est vraie, pourquoi l'empereur de Russie a-t-il refusé positivement la médiation de Louis-Philippe dans les affaires de Pologne? Et pourquoi, à cette heure, l'ambassadeur du Nord défie-t-il la France d'adopter aucune mesure hostile contre lui, dans l'intérêt de ce peuple si brave mais si négligé et si abandonné? Enfin, si cette assertion est vraie, pourquoi le roi de Hollande n'est-il refusé à écouter les avis et les prières de notre gouvernement, et a-t-il résolu de ne pas accepter le protocole suivi des 18 articles, qui, bien que bâtardes, mais dont l'aspect serait quelque chose de la variété de couleurs de la pie, et dont l'esprit ressemblerait un peu à celui de l'église de Laodicée.

Mais ces projets satisferont-ils la France? Je réponds que non. La France demande trois pouvoirs dans l'état: indépendants, nationaux et forts. Aucun de ces systèmes ne lui assurerait un sénat national et indépendant, et en conséquence elle les rejèterait.

Que faudrait-il donc que nous fiss